

**LES RESOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DE LA « SOTUMAG »
ANNÉE 2015
TENUE LE 28 JUILLET 2016**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve à l'unanimité les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion du dit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2015, approuve à l'unanimité les opérations les obligations et les conventions mentionnées dans le dit rapport relatives à l'année 2015 ou celles des années précédentes qui sont encore en vigueur en 2015 .

TROISIEMME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2015 comme suit:

- Bénéfice net de l'Exercice 2015 :	1.411.725,851 D
- Résultats reportés	673,586 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>1.412.399,437 D</u>
- Réserves légales =	<70.619,972> D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>1.341.779,465 D</u>
- Fonds Social (1.411.725,851 X 10%)	<141.172,585>D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>1.200.606,880 D</u>
- Dividendes (10%) =	<1.200.000,000>D
- Report à nouveau	606,880 D

La distribution des bénéfices ne concerne pas les exercices antérieurs à l'année 2015.

Les dividendes distribués relatifs à l'exercice 2015 ont été fixés à 10 % du capital de la société soit (**0,100) Dinar par action** de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (12.000.000 Dinars).

Les dividendes seront mis en paiement à compter du **15 Aout 2016** auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve à l'unanimité la fixation des jetons de présence de l'année 2015 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Fethi FADHLI en tant que membre représentant l'Etat au sein du conseil d'administration de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à dater du 23 Février 2016 en remplacement de Monsieur Mohamed Habib DIMASSI.

De même elle approuve la nomination de Messieurs :

- Sami BOUAZIZ: membre au conseil d'administration représentant l'Office du Commerce de la Tunisie en remplacement de Monsieur Arbi BELKAHLA , à dater du 17 Mars 2016
- Taha ZOUARI: membre au conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Jamel TLILI , à dater du 18 juillet 2016.
- Omar TALBI: membre au conseil d'administration représentant la Coopérative des Manutentionnaires du Marché de Gros « COOPMAG » en remplacement de Monsieur Slimène BEN SAIDENE , à dater du 1 Juin 2016.

Et ce, pour le reste du mandat actuel des membres du conseil d'administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2015.

SIXIEME RESOLUTION :

Suite à l'application des procédures d'usage, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la désignation de Monsieur Mahfoudh BAROUNI représentant la société ATID PRIVATE EQUITY « SICAF » en tant que membre au conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les petits porteurs en remplacement de Monsieur Faouzi BEN SALEM.

Et ce, pour une période de 3 ans à partir de cette assemblée et prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION :

En vertu de la loi n° 93 de l'année 2000 datée du 3 novembre 2000, portant promulgation du code des Sociétés Commerciales et conformément à l'article 18 du statut de la société, l'assemblée générale ordinaire approuve le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour une période de 3 ans à partir de

cette assemblée et prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2018, et ce, comme suit:

Membres du conseil d'administration	Organisme représenté
Fathi FADHLI Sonia ATTIA Taha ZOUARI Nadoua KMAIR DHAOU Chédli BEJI Sami BOUAZIZ Mourad Ben Abdelhamid TRABELSI Omar TALBI	L'ETAT TUNISIEN L'ETAT TUNISIEN L'ETAT TUNISIEN L'ETAT TUNISIEN L'ETAT TUNISIEN L'OFFICE DU COMMERCE DE LA TUNISIE LA SOCIETE « TRABELSI & FILS » COOPMAG

HUITIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	214 900	203 224
(-) Amortissements		-194 530	-186 397
		<u>20 370</u>	<u>16 827</u>
Immobilisations corporelles	2	35 810 010	34 608 970
(-) Amortissements		-23 833 063	-22 951 904
		<u>11 976 947</u>	<u>11 657 066</u>
Immobilisations financières	3	714 916	696 906
(-) Provisions		0	0
		<u>714 916</u>	<u>696 906</u>
Total des actifs immobilisés		12 712 233	12 370 799
Total des actifs non courants		12 712 233	12 370 799
ACTIFS COURANTS			
Stocks		55 967	72 055
(-) Provisions		-15 972	-309
		<u>39 995</u>	<u>71 746</u>
Clients et comptes rattachés	4	424 232	305 867
(-) Provisions		-290 397	-299 882
		<u>133 835</u>	<u>5 985</u>
Autres actifs courants	5	953 213	1 025 711
(-) Provisions		-31 622	-40 011
		<u>921 591</u>	<u>985 700</u>
Placements et autres actifs financiers	6	8 000 000	7 300 000
Liquidités et équivalents de liquidités	7	846 953	1 020 640
Total des actifs courants		9 942 374	9 384 071
Total des actifs		22 654 607	21 754 870

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015
(chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	8	12 000 000	12 000 000
Réserves	9	3 534 025	3 435 218
Résultats reportés		607	674
Subvention d'investissement (brute)	10	1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres après affectation		17 481 132	17 382 392
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers	11	304 911	281 259
Provisions	12	245 000	0
Total des passifs non courants		549 911	281 259
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	1 591 816	1 292 657
Autres passifs courants	14	3 031 748	2 798 562
Total des passifs courants		4 623 564	4 091 219
Total des passifs		5 173 475	4 372 478
Total des capitaux propres et des passifs		22 654 607	21 754 870

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2015

(Unité en Dinar Tunisien)

Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Subvention d'investissement	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2015	Résultats reportés
Solde au 31/12/2015 (Avant affectation)	18 681 132	12 000 000	1 123 949	307 416	1 850 868	1 946 500	40 000	1 411 726	673
Affectation approuvée par l'A.G.O. du 28/07/2016									
Réserves légales			70 620					-70 620	
Réserves pour fonds social				141 172				-141 172	
Dividendes exercice 2015								-1 200 000	
Réserves extraordinaires					0			0	
Variation des résultats reportés								66	-66
Solde au 31/12/2015 (Après affectation)	17 481 132	12 000 000	1 194 569	448 588	1 850 868	1 946 500	40 000	0	607